



Tarifs de réseaux et surcharges applicables aux clients résidentiels électricité raccordés au réseau basse tension sans mesure de pointe du 1.01.2025 au 31.12.2025 - TVAC

Gestionnaires de réseau de distribution (GRD) d'électricité actifs en Wallonie	TARIFS DE RÉSEAUX 2025 TVAC						SURCHARGES 2025 TVAC			COMMODITÉ				
	Tarifs de distribution				Tarifs de refacturation du transport (c€/kWh)	Cotisation énergie (c€/kWh)	Droit d'accise spécial (c€/kWh)	Redevance de raccordement (c€/kWh)	Électricité					
	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (c€/kWh)												
		Compteur à tarification												
AIEG	19,08	9,46	9,56	7,65	7,00	3,20	Les surcharges en électricité en 2025		Contactez votre fournisseur ou consultez le comparateur sur le site internet de la CWaPE CompaCWAPE					
AIESH	18,22	12,80	14,21	7,76	7,76	3,20								
ORES ASSETS	13,84	10,79	11,46	6,63	5,41	3,20								
RESA	26,50	10,62	11,99	5,98	5,04	3,20								
RÉSEAU DES ÉNERGIES DE WAVRE	28,09	11,48	11,65	7,21	6,17	3,20								

Remarques:

Les montants ci-dessus sont repris TVA comprise.

La TVA applicable aux clients résidentiels est de 6%, excepté pour la redevance de raccordement sur laquelle la TVA ne s'applique pas.

Le prix final de l'énergie est constitué par la somme du prix de l'énergie, des tarifs de réseaux et des surcharges.

Les tarifs de réseau sont proposés par les GRD et approuvés par la CWaPE.

La cotisation énergie et le droit d'accise spécial sont fixés dans la législation fédérale, et le montant de la redevance de raccordement est fixé par la législation régionale wallonne.

Ce tableau de synthèse est indicatif - Les grilles tarifaires des tarifs de distribution approuvées par la CWaPE sont également publiées sur le site Internet de la CWaPE.